

## **Les leviers de la soutenabilité budgétaire au Bénin**

### **Levers of budgetary sustainability in Benin**

**CHAOU Sèwènan Rodrigue**

Chercheur

Sciences de Gestion, option Finance Publique,

Ecole Supérieure Robert de SORBON

Bénin

**rodrigue.chaou@gmail.com**

**NOUATIN Guy Sourou**

Enseignant-chercheur

Professeur Titulaire des Universités du CAMES

Université de Parakou

Bénin

**guy.nouatin@fa-up.bj**

**Date de soumission :** 03/04/2022

**Date d'acceptation :** 27/08/2022

**Pour citer cet article :**

CHAOU S. R. & NOUATIN G. S. (2022) «Les leviers de la soutenabilité budgétaire au Bénin», Revue Internationale du Chercheur «Volume 3 : Numéro 3» pp : 752 - 775

## Résumé

Cet article vise à analyser les leviers de la soutenabilité budgétaire face aux enjeux de mise en œuvre des politiques de développement en République du Bénin. Pour ce faire, la recherche a combiné la méthode qualitative et celle quantitative. Au total, 187 personnes composées de responsables au sein des institutions ont été sélectionnés de façon raisonnée et entretenus à l'aide d'un guide et un questionnaire. L'approche des tests économétriques et la technique économétrique d'analyse ont été utilisées pour évaluer la soutenabilité et la technique cointégration, utilisée pour évaluer la relation de long terme entre les recettes et les dépenses. L'analyse des données sur SPSS 20.0 montre que le pilotage de la soutenabilité budgétaire peut s'inscrire dans une boucle qui rend interdépendant la politique budgétaire et la politique d'endettement. Il ressort également de l'analyse de certaines données utilisées pour illustrer certaines théories que la politique fiscale, si elle n'est pas bien menée, pourrait dissuader les agents économiques et baisser les recettes de l'État. La prise en compte de ces paramètres va permettre de rassurer les marchés financiers par des efforts quotidiens de bonne gouvernance financière pour bénéficier de taux d'endettement avantageux pour le financement des politiques publiques.

**Mots clés :** Soutenabilité budgétaire ; Durabilité ; Coïntégration ; Finances publiques ; Bénin.

## Abstract

This article aims to analyze the parameters for fiscal sustainability despite the challenges of implementing development policies in the Republic of Benin. To do this end, we combined qualitative and quantitative methods. A total of 187 persons, consisting of managers within the institutions, were selected on a purposive basis and interviewed using a guide and a questionnaire. The econometric testing approach and the econometric technique of analysis were used to assess sustainability and the cointegration technique, used to assess the long-term relationship between revenues and expenditures. Data analysis on SPSS 20.0 suggests that the steering of fiscal sustainability can be part of a loop that makes fiscal policy and debt policy interdependent. The analysis of some of the data used to illustrate certain theories also shows that fiscal policy, if not well conducted, could discourage economic agents and reduce government revenues.

**Keywords:** Fiscal; sustainability; Co-integration; Public finance; Benin.

## Introduction

Dans la littérature consacrée au développement, le recours à l'endettement peut avoir des incidences positives comme négatives sur la croissance des pays en développement. En se plaçant du côté du pays emprunteur, l'endettement peut accélérer la croissance (Kessler, 1985). De nombreux travaux théoriques et empiriques ont souvent recherché le lien dans les pays en développement entre leur croissance et le recours massif à l'endettement. Parmi ceux qui traitent du lien entre recours à l'endettement extérieur et le niveau de croissance, une part importante a été motivée par le souci de mettre en évidence des effets du financement extérieur sur la croissance économique du pays. En effet, l'influence que peut avoir un endettement extérieur sur la croissance d'un pays est difficile à mesurer. Néanmoins deux grandes hypothèses se rencontrent dans la littérature. Selon la première, l'endettement extérieur permet de réaliser les investissements que l'épargne intérieure ne peut financer (Oliveira-Martin & Plihon, 1990). La seconde soutient que le recours à l'endettement se substitue à l'épargne intérieure qui aurait donc tendance à réfléchir. L'effet sur la croissance serait ici nul et les influences à long terme négatives puisque les pratiques d'épargne auraient été affectées de façon défavorable (Griffin & Enos, 1970). (Helpman, 1989; Krugman, 1988; Sachs, 1989) ont soutenu qu'au-delà d'un certain point, un niveau élevé de dette extérieure agit comme une taxe marginale sur l'investissement car une fraction de gains de production provenant d'une augmentation de la formation du capital revient aux créditeurs sous la forme de remboursement de la dette. Dans la mesure où les investisseurs individuels internalisent l'effet de la taxe sur la dette la peur de l'appropriation réduira le taux de rendement anticipé du capital après taxe. L'explication la plus connue est avancée dans les théories du surendettement, si l'on peut penser que la dette future dépassera les capacités de remboursement des pays débiteurs, le coût de son service découragera les investissements intérieurs et extérieurs pénalisant ainsi la croissance. Un endettement élevé peut donc entraîner un faible investissement, une faible croissance et en définitive un faible remboursement. L'accumulation des emprunts constitue le stock de la dette publique. Dès lors, la question du niveau approprié de la dette se pose.

Déjà en 1789, le Politicien et Juriste américain Alexander Hamilton soutenait qu'une dette nationale peut être une bénédiction pourvu qu'elle ne soit pas excessive. Près de deux siècles après, (Krugman, 1988) aboutit à la même conclusion, soutenant qu'un pays est en état de surendettement lorsqu'il doit plus à ses créditeurs qu'il n'est en mesure de payer. L'excès de dette a pour conséquences un recul de l'investissement et une renonciation à des projets à fort

potentiel (Sachs, 1989). Selon l'auteur, le stock de la dette agit comme une taxe implicite sur les nouveaux investissements. En effet, un État trouve les ressources nécessaires au service de sa dette en taxant les entreprises et les ménages. Le secteur privé peut donc s'attendre à une hausse de son imposition dès lors que la dette publique augmente. De façon générale, le phénomène de surendettement est assez courant dans la plupart des pays en développement. Il s'agit des pays dont les emprunts sont souvent conséquents à des taux d'intérêt hautement concessionnels. L'objectif visé par une telle stratégie d'endettement était de s'inscrire dans une trajectoire de développement plus rapide par l'intermédiaire d'un accroissement de l'investissement productif. Cependant, les indicateurs de dette atteignant des niveaux très élevés dans les années 1980 et ce pour nombre de ces pays, le remboursement compromet significativement les performances économiques. C'est ainsi que dans les années 1980 de nombreux pays d'Amérique Latine sont plongés dans une rude crise de l'endettement qui gagne également les pays d'Afrique Subsaharienne. Face à une telle situation, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International lancent l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) en 1996 dont le but était de porter la dette de ces pays à un niveau soutenable. Deux critères étaient initialement retenus pour qu'un pays soit éligible dans le cadre de cette initiative. Le premier concerne le PIB par tête dont le niveau ne doit pas dépasser 695 dollars. Le second critère est que sa dette doit être insoutenable correspondant à un ratio de la valeur actuelle nette de la dette aux exportations dépassant le seuil de 200 et 250% ou dans le cas de pays très ouverts, une valeur actuelle nette de la dette dépassant 280% des recettes de l'État. Le principe adopté par les bailleurs était d'accorder un allègement de la dette sous réserve de la mise en œuvre de réformes. Cette initiative au profit des Pays Pauvres Très Endettés a évolué en 1999 vers une Initiative PPTE améliorée lancée par le groupe G7 (le G8 sans la Russie). Cette nouvelle version de l'Initiative prévoit une révision du seuil critique de soutenabilité de la dette publique extérieure qui doit se situer désormais à 150% pour les exportations nette et 250% pour les recettes de l'Etat. En termes d'impact de ces Initiatives, il est à noter que les 22 pays ayant commencé à bénéficier d'allègement de dette à partir de 2000 enregistrent une croissance identique aux 16 pays pour lesquels aucune réduction de dette n'a été accordée. Plus tard sur la période allant de 2001 à 2003, le même bilan est dressé à savoir pas d'effet sur la croissance des pays ayant bénéficié d'allègement comparativement aux pays dont la dette n'a pas été réduite (Arslanalp, et al., 2006). De même, les allègements devaient se solder par un impact positif sur les dépenses publiques de santé et d'éducation. Cette hypothèse n'a été vérifiée que pour un faible nombre de pays ayant bénéficié d'allègement de dette (Kraay & Nehru, 2006). L'impact

marginal des Initiatives PPTE et PPTE révisée amène à s'interroger quant à la définition des seuils de viabilité de la dette. Les réformes à engager par ces gouvernements occupent également une place privilégiée dans la poursuite des objectifs de dette supportable.

Le concept de développement durable n'est pas nouveau ; son introduction dans la littérature remonte à 1987, à l'issue de la publication du rapport Brundtland, « Notre avenir à tous », que l'objectif d'atteindre un développement qualifié de "durable" soutenu par la soutenabilité s'est imposé sous la forme d'un développement socialement acceptable, économiquement réalisable, et écologiquement respectueux de l'environnement. Dans un contexte de soutenabilité avancée et de développement de l'interrégionale à fiscalité propre, les pays ou les groupements régionaux apparaissent comme des acteurs primordiaux pour l'avènement d'un développement fiscal et durable. Au cours des dernières années plusieurs États africains dont le Bénin ont initié les processus de soutenabilité économique, fiscale, politique et administrative visant à rapprocher le développement des citoyens.

Le gouvernement du Bénin a opté pour une approche économique qui consiste à investir sur la base d'un dispositif d'emprunt auprès des institutions financières aussi bien régionales qu'internationales. Nonobstant les dettes antérieures et les engagements des États vis-à-vis des institutions financières internationales, l'économie du pays reste essentiellement fiscale avec une faible contribution du secteur primaire. Le choix d'une telle approche interroge ici le chercheur qui s'intéresse aux problématiques d'endettement, de croissance économique et de développement durable des États à revenu faible et ceux à revenu intermédiaire. A cet effet, la question se pose est de savoir comment les leviers de soutenabilité budgétaire en République du Bénin influencent-ils l'évolution des recettes et des dépenses et la durabilité économique du développement ? C'est pour répondre à cette préoccupation que la présente étude s'attèle à évaluer les leviers de la soutenabilité budgétaire face aux enjeux économiques de mise en œuvre des politiques de développement en République du Bénin.

Dans la suite de cette section, un point de littérature est fait sur la problématique mettant l'accent sur les concepts de la soutenabilité financière, l'optimum des impôts, la soutenabilité de la dette et le déficit d'une part et d'autre part sur les approches théoriques qui les fondent. Par ailleurs, après avoir décrit la démarche méthodologique adoptée pour conduire cette recherche, les résultats obtenus sont présentés et discutés suivant les centres d'intérêt.

## 1. Revue de littérature

### 1.1. Définition du concept de soutenabilité budgétaire

La question de soutenabilité de la dette peut être appréhendée, soit du point de vue de la contrainte budgétaire intertemporelle, soit du point de vue de l'équité intergénérationnelle. Dans le premier cas, il s'agit de s'assurer qu'il sera possible de dégager dans l'avenir les excédents qui permettront de couvrir la dette. En effet, plus la dette est élevée, plus il faudra, pour la réduire ou la contenir, produire des soldes budgétaires positifs. Ce qui implique que des changements importants devront être apportés à la structure des dépenses. Dans le second cas, il faut éviter de transférer le fardeau des dépenses actuelles aux générations futures en équilibrant l'effort à entreprendre : plus l'assainissement des finances publiques prendront de temps, plus les ajustements ne seront coûteux, entraînant une hausse de la pression fiscale ou des réductions dans les services. Pour notre étude, la contrainte budgétaire intertemporelle sera à la base de l'analyse économétrique de la soutenabilité.

La soutenabilité de la dette concerne la viabilité de la politique économique existante et des politiques futures espérées. Ainsi, la politique budgétaire devient insoutenable si la continuation des politiques courantes et planifiées (sans modification) est susceptible d'entraîner une violation de la contrainte budgétaire intertemporelle, et de déboucher en fin de compte sur une situation d'insolvabilité. Autrement dit, si une politique budgétaire est effectivement insoutenable, ceci fournit un signal clair du besoin de changement dans la conduite de la politique économique pour restaurer la soutenabilité, et c'est ce changement qui, à condition d'être bien mené, va aider à empêcher la chute vers l'insolvabilité. Pour reprendre les termes de (Solow, 2006), la soutenabilité est le fait de conserver dans le temps « une capacité généralisée à produire du bien-être économique » et plus précisément de « doter les générations futures de tout ce qui sera nécessaire pour atteindre un niveau de vie au moins aussi bon que le nôtre et pourvoir pareillement aux besoins de la génération qui suivra. (...) Nous ne devons pas, au sens large, consommer le capital de l'humanité ». Le problème ici est donc d'identifier les composantes de ce « capital » dont dépend le bien-être futur, et de vérifier la transmission effective aux générations futures dudit capital en quantités suffisantes.

D'après (Andrews, et al., 1999), la soutenabilité de la dette est une situation dans laquelle un pays a la capacité de satisfaire ses obligations présentes et futures concernant le service de sa dette, sans qu'un changement important dans sa balance de paiement ne soit nécessaire. Il est à

remarquer que cette définition de la soutenabilité explique la capacité que doivent avoir les pays à rembourser la dette.

Quant à la Banque Mondiale, pour déterminer la soutenabilité d'un pays, il est utilisé souvent la valeur présente des paiements futurs du service de la dette, rapportée aux exportations. Autrement, la solvabilité d'un pays peut être déterminée par la valeur maximale de la part des exportations (en pourcentage) qui doit être alloué au paiement de la dette, sans que le ratio service de la dette sur exportation n'excède un seuil préalablement défini par les autorités nationales. Il ressort de cette vision de la soutenabilité que la capacité d'emprunt d'un pays dépend fortement du taux de croissance de ses exportations (Deblock & Aoul, 2001), mieux, d'un plafond d'endettement déterminé par le niveau de ses exportations.

En matière de politique économique, la soutenabilité correspond à la situation d'un État dont la solvabilité est assurée sans qu'il ait particulièrement besoin d'ajuster sa politique budgétaire dans l'avenir. Dans la pratique, il importe que le pays puisse continuer à recevoir des financements extérieurs et à payer régulièrement les intérêts sur l'encours de ses dettes. En termes financiers, la soutenabilité budgétaire consiste en l'adéquation des projets de dépenses d'un Etat aux capacités d'engagement et droits de paiements qui lui sont notifiés ou qui sont susceptibles de lui être délégués dans le futur, mesurant ainsi la capacité à honorer des engagements à souscrire.

En somme, la soutenabilité insiste sur la capacité à payer régulièrement le service de la dette, condition préalable à la possibilité de continuer à recevoir des financements extérieurs. Au fort moment de la pandémie de la Covid-19, à la grande surprise du monde entier, le Bénin a défendu la poursuite du remboursement des échéanciers de la dette malgré la main tendue des pays développés à rééchelonner ou examiner les possibilités d'annulation de dettes à l'égard des pays pauvres rudement touchés par la crise. Cette posture endossée par le Bénin constitue un gage de crédibilité vis-à-vis des institutions financières internationales et un appel à mieux gérer l'économie et les finances publiques. L'objectif ici n'est pas de réduire l'encours de la dette mais de s'assurer que les ratios d'endettement ne connaîtront pas une tendance explosive qui empêche la poursuite de l'endettement. En effet, ni le stock, ni l'encours de la dette ne constitue en soi un problème mais c'est plutôt son évolution et l'équilibre de sa progression qui sont essentiels pour l'identification des difficultés auxquelles peut faire face un pays endetté.

Par ailleurs, l'absence de soutenabilité de la dette publique induit une faible crédibilité de l'emprunteur qui, face à ses prêteurs, ne peut respecter ses obligations contractuelles. En effet,

faute de maîtrise de ses variables budgétaires, l'Etat ne pourra pas rassurer ses prêteurs qui finiront par douter de sa capacité à honorer ses engagements. Ainsi, pour compenser ce risque, les prêteurs exigeront une rémunération intégrant une prime, ce qui pourra induire pour la rémunération d'une émission donnée une émission future insoutenable. D'où un défaut par l'investissement malgré un besoin d'endettement inférieur au seuil de soutenabilité.

## 1.2. Théorie de l'optimum des impôts

Parmi les auteurs ayant travaillé sur les questions d'impôt, (Dupuit, 1844) en est l'un des tenants de la notion de taxation optimale. (Dupuit, 1844) recommande que les taxes soient divisées car en réalité, « l'utilité perdue est proportionnelle au carré de la taxe ». Par exemple, la taxe d'un montant de 10 francs d'un produit ou service fait perdre 100 fois plus d'utilité que la taxe d'un montant égal à un franc de 10 objets. Autrement dit, il vaut mieux taxer 10 objets à 1 franc qu'un objet à 10 francs pour éviter une perte d'utilités de 90 %. Par ailleurs, le produit de l'impôt n'est pas proportionnel à la taxe. Par conséquent, l'impôt de 10 francs ne fournira pas 10 fois le produit de l'impôt d'un franc. (Dupuit, 1844) s'intéresse ensuite à la question de la taxation et son optimisation. Il définit le niveau optimal de la taxation en ces termes : « Si on augmente graduellement un impôt depuis 0 jusqu'au chiffre qui équivaut à une prohibition, son produit commence par être nul, puis croît insensiblement, atteint un maximum, décroît ensuite successivement, puis devient nul » Dupuit (1844, p. 89). On retient donc que l'État a la possibilité d'opérer des choix entre une taxe en dessous de celle qui maximise la production et l'autre qui est au-dessus de ce seuil d'optimisation. En dépit de la perte d'une utilité substantielle entre les deux approches de taxation du produit, il revient de comprendre que cette méthode est également applicable pour la taxe qui maximise la production. L'État devrait donc fixer un seuil de taxation en se fondant sur l'utilité et la nécessité de maximisation du produit.

Certains auteurs comme (Ramsey, 1927) s'insèrent dans la même perspective que (Dupuit, 1844). Ramsey (1927) s'est intéressé à développer le concept de la taille optimale de la taxation en adoptant une approche comparative selon les spécificités des biens. Ramsey (1927) en vient à proposer l'instauration d'une taxe proportionnelle (appelée flat tax). Pour opérationnaliser cette taxe, l'auteur propose de suivre un processus en quatre points suivant :

- (I) pour deux produits complémentaires, le seuil de taxation de l'impôt devrait être proportionnellement défini en fonction de la production ;

- (II) dans le cas où les deux produits sont indépendants, mais exigeant les mêmes ressources pour leur production et dont l'élasticité de leur demande est moins élevée, ils devront être davantage taxés ;
- (III) en présence d'un produit ayant subi différentes méthodes de production ou différentes places avec une mobilité très réduite des ressources, l'auteur propose que l'État fixe un seuil de taxation plus élevé sur les sources d'approvisionnement ; et
- (IV) en situation de produits compétitifs (vin, bière) ou de produits complémentaires (sucre, thé), il est recommandé d'appliquer une taxe proportionnellement égale en fonction de la quantité desdits produits consommés.

D'auteurs auteurs tels que (Laffer & Seymour, 1970) ont repris l'idée de Dupuit (1844), en focalisant leur analyse sur la question de l'offre. Leur objectif vise à développer une théorie des dépenses publiques et du taux d'imposition optimal. (Laffer & Seymour, 1970) postulent que l'omniprésence de l'État à travers un niveau important de dépenses produit différents effets à savoir une pression fiscale accrue et un creusement des déficits budgétaires.

(Auerbach, 1985) a étudié le concept du niveau optimal des impôts en se basant sur l'approche marshallienne. Selon l'auteur, le niveau optimal de taxation d'impôt est atteint si l'application d'une hausse supplémentaire de la taxation induit une variation de recettes fiscales supérieure à la variation du surplus des consommateurs et des producteurs. En effet, l'élévation de l'impôt entraîne une perte de surplus pour le consommateur, fait baisser celui du producteur et permet à l'État de collecter un surplus de revenu représentant la différence entre les deux taux d'imposition appliqués à la quantité achetée par les ménages. Une telle tendance va à l'encontre de l'optimum de Pareto qui soutient que le surplus du producteur et du consommateur chute lorsque qu'il y a une hausse supplémentaire de l'impôt.

### **1.3. Théorie du fardeau de la dette et du déficit**

Les concepts de déficit et de dette publique a fait l'objet de traitement en science économique notamment avec les économistes « classiques » dont Adam Smith. Smith (1776) propose que l'Etat tente d'équilibrer le budget de manière à éviter l'inflation, à limiter le seuil d'endettement et à servir de moyen de contrôle de l'action publique.

Pour Ricardo (1821), l'abondance des dépenses de l'État et des citoyens appauvrit l'ensemble du système économique national. Il ajoute en précisant que toute action visant à induire à une réduction des dépenses du gouvernement et par ricochet à équilibrer le budget, pourrait rétablir

la situation de l'ensemble du système. L'auteur analyse la question de la neutralité de la politique de relance par les dépenses publiques en soulignant le fait que toute augmentation de la dette publique à un temps « t » implique sans doute une hausse des impôts futurs en vue du paiement du capital et des intérêts de la dette. (Ricardo, 1821) quant à lui note qu'il n'y a pas de différence entre les trois modes de financement du déficit : par l'impôt, par l'emprunt remboursable financé par une hausse des impôts ou encore par une émission monétaire non remboursable financée par les impôts.

Dans le registre de financement par emprunt, les ménages anticipent une hausse des impôts futurs pour le paiement des intérêts de la dette et le remboursement du capital. Pour se protéger, les contribuables épargneront davantage en achetant des titres publics pour se préparer à la hausse future des impôts atténuant ainsi l'effet du multiplicateur keynésien. Dans le cas où le financement s'effectue par voie monétaire, le déficit devra être compensé plus tard par les impôts. Cependant, les intérêts liés à la dette n'auront pas besoin d'être payés. Par contre, cette approche serait une perte du pouvoir d'achat futur selon le citoyen lambda. Ainsi, les ménages anticiperont les émissions récurrentes de monnaie et s'attendront de façon rationnelle à une dégradation de leur pouvoir d'achat en raison de l'inflation et épargneront davantage pour garder leur niveau d'encaisses réelles inchangées. En remplaçant l'impôt par la dette, le revenu des ménages demeure le même. Par ailleurs, (Barro, 1989; Barro, 1974) explique que les individus effectuent un arbitrage rationnel entre la consommation et l'épargne en raison de l'altruisme intergénérationnelle. En cas de baisse des impôts, les ménages auront épargné davantage afin de laisser les dettes à leurs descendants. En résumé, pour (Barro, 1989), l'effet sur la consommation reste identique bien que les dépenses publiques soient financées par émission de dette, par création monétaire ou par la hausse des taxes. L'auteur conclut que le multiplicateur fiscal devient nul.

(Buchanan, 1958) aborde la problématique à travers la notion de « nouvelle orthodoxie de la dette publique ». L'auteur se fonde sur trois postulats différents de ceux défendus par (Barro, 1974 ; Barro, 1989) :

- (i) la création de la dette publique n'implique pas un transfert des dettes aux générations futures ;
- (ii) l'analogie entre dette individuelle ou dette privée et emprunt public est fallacieuse pour l'essentiel. En présence de la dette publique, les citoyens ne sont pas

directement concernés alors que dans le cas de la dette privée, les ménages le paiement de la dette s'impose à eux et même à la famille même après leurs décès ;

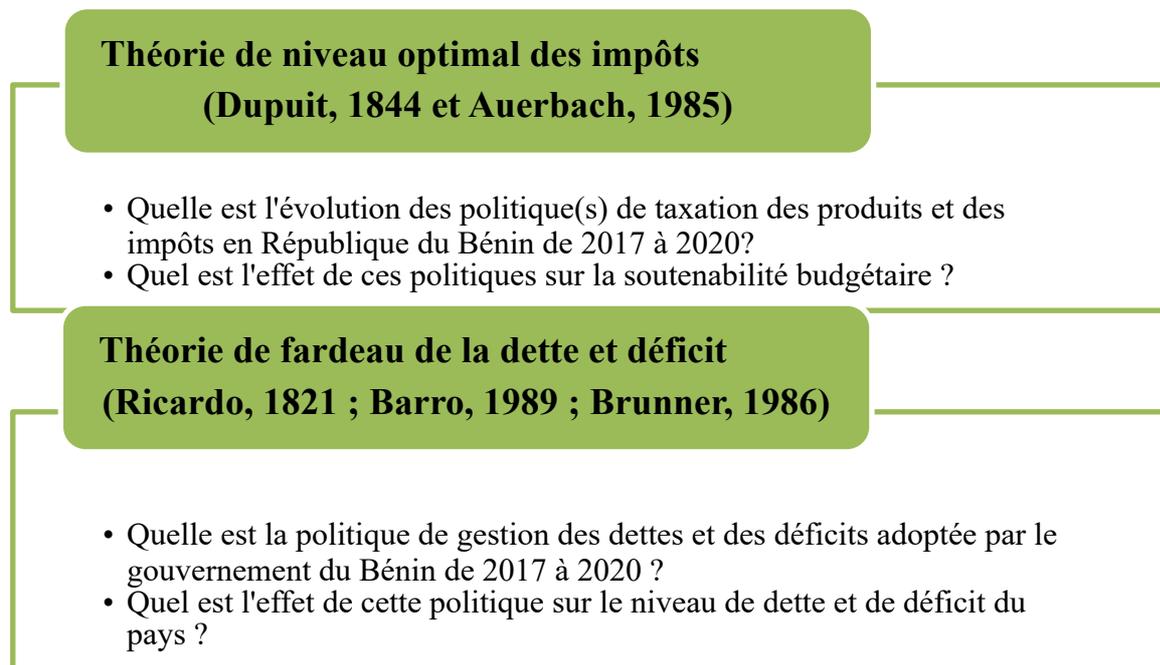
- (iii) il existe une grande et importante différence entre la dette intérieure et celle extérieure. Pour ce qui concerne la dette publique interne, les créanciers sont exactement les contribuables qui devront payer à eux-mêmes et il n'y a pas de sorties de ressources. Dans le second cas, la dette extérieure, les citoyens devront payer les intérêts à l'étranger ce qui représente une perte de ressources pour la nation. Par conséquent, la règle budgétaire devrait être fixée de telle sorte que le niveau des dépenses publiques ne dépasse pas la somme des taxes et de la dette interne.

L'effet négatif du déficit est également évoqué par certains auteurs tels que (Brunner & Meltzer, 1972). Pour ces auteurs, le déficit budgétaire financé par l'émission de titres publics à chaque période implique une hausse continue des prix des actifs et des taux d'intérêt. En outre, ces mêmes auteurs considèrent que les ultimes instruments budgétaires affectant l'économie sont entre autres le niveau des dépenses publiques en biens et services, le système de taxation effective, la valeur réelle des obligations publiques, et celle des actifs publics. Pour ce faire, (Brunner & Meltzer, 1972) recommandent la suppression de la composante cyclique dans les dépenses et les revenus budgétaires dans une analyse de long terme de la politique budgétaire. Pour cause, celle-ci pourrait augmenter le niveau du déficit. Le surplus d'inflation représente ainsi le taux de taxation supplémentaire accroissant le revenu de l'État suite à une dépréciation réelle de la dette publique nominale. De même, le déficit affecterait le taux d'intérêt à travers ses effets sur la dette consolidée (stock de dette) et sur le risque de portefeuille émanant de l'incidence de l'incertitude des impôts futurs (épargne).

Par ailleurs, une hausse permanente d'un large déficit implique un accroissement persistant du stock de dette réelle par tête. Cet accroissement implique non seulement une hausse du taux d'intérêt nominal mais initie également une tendance à la hausse des taux d'intérêt réel. Il est impossible de faire coexister une politique monétaire non inflationniste et une politique de déficit permanent dans le long terme. Par conséquent, il est nécessaire de contrôler le déficit pour espérer une croissance stable.

En combinant les deux théories convoquées ici, la théorie de niveau optimal des impôts et la théorie de fardeau de la dette et déficit, cette étude tente d'analyser les politiques publiques de taxation d'une part et d'autre part les politiques de gestion des dettes (Figure 1)

Figure N°1 : Schéma du cadre d'analyse de l'étude



**Source :** Propres illustrations des auteurs, réalisé à partir des travaux de Dupuit (1844) et de Barro (1989)

## 2. Méthodologie de la recherche

Pour mener à bien cette étude, nous avons procédé à l'élaboration d'un cadre méthodologique. Il est constitué de la stratégie adoptée pour le choix de la commune d'étude, les méthodes et techniques de collecte des données, les outils d'analyses et le cadre des modèles d'analyse.

### 2.1. Zone d'étude

Cotonou est la capitale économique et la plus grande ville du Bénin avec 1 228 667 habitants en 2021 selon la plateforme population Data. Elle est située à l'extrémité sud du Bénin, en bordure de l'Océan Atlantique. Elle est limitée à l'ouest par la commune d'Abomey-Calavi, à l'Est en côtoyant la commune de Sèmè-Kpodj, au Nord et au Sud, respectivement par le lac Nokoué et l'Océan Atlantique. Sur le plan administratif, en vertu de la loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin et du décret 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, qui régissent la décentralisation, Cotonou constitue à elle seule le département du Littoral. Elle est divisée en treize arrondissements. C'est en raison de sa situation géographique intéressante que Cotonou développe les échanges avec les pays voisins. La ville est dotée de

portes de sortie aérienne, maritime, fluviale vers Porto-Novo et des axes terrestres qui desservent l'ensemble de la sous-région, Nigeria, Niger, Burkina Faso. Capitale économique, Cotonou abrite les deux tiers des industries du pays. Les principales entreprises et la plupart des institutions gouvernementales y siègent. En fonctions des raisons évoquées que nous avons portées notre choix sur la ville de Cotonou.

## **2.2. Unités de recherche et techniques d'échantillonnage**

La population cible de cette étude est l'ensemble des agents des institutions étatiques ciblées et les contrôleurs de ces institutions. Il s'agit entre autres des directeurs, chefs services, chefs divisions et autres subalternes issus des directions de l'Administration et des Finances des différents ministères ; de la Direction Générale des Impôts ; de la Direction Générale du Budget ; de la Cellule des Réformes des Finances Publiques ; etc. Pour la présente étude, l'échantillonnage raisonné et l'échantillonnage aléatoire simple ont été utilisés. Ainsi, 21 institutions de la ville de Cotonou ont été sélectionnées par tirage au sort, à raison d'une institution par champ d'action. Après le choix des institutions, un recensement des agents à enquêter a été effectué au niveau de chaque institution. Au total, 319 agents ont été retenus. Ensuite, une sélection 187 a été effectuée parmi les agents retenus. De ce fait, les informations rapportées par ces agents ont permis de collecter les données utilisées pour cette recherche.

## **2.3. Données collectées**

Les informations relatives à la soutenabilité et à l'appréciation de chaque instrument dans le programme budgétaire sont collectées auprès des responsables et agents enquêtés. Les informations relatives aux profils sociodémographiques des agents, à la gestion, à l'implication dans le processus de soutenabilité et aux différents secteurs ont été collectées. Considérant la nature de ces données, la méthode adoptée pour la collecte des données est donc mixte, avec une combinaison de la méthode qualitative et celle quantitative.

## **2.4. Méthodes, techniques et outils de collecte des données**

Le choix de la méthode qualitative s'explique par le caractère "secret" du sujet. En effet, les questions budgétaires, bien qu'elles soient publiques, restent une entreprise d'une tiers partie qui doivent garder la confidentialité des informations qu'on l'on peut considérer comme secret professionnel. Cependant, pour mieux appréhender les différentes variables, l'approche quantitative a été utilisée. Les techniques de collecte utilisées reposent sur une recherche documentaire, l'observation directe, l'entretien semi-structuré et l'enquête par questionnaire.

Au niveau de la revue documentaire, la collecte des données s'est faite par la consultation des documents en soutenabilité, des documents administratifs (les normes), des ouvrages et articles. L'observation a consisté à participer aux séances et formation d'évaluation de la soutenabilité au sein des institutions.

Les entretiens semi-structurés ont permis de prendre en compte la diversité des situations des leviers de la soutenabilité budgétaire face aux enjeux de mise en œuvre des politiques de développement de façon générale et plus particulièrement en République du Bénin. Les données ont été collectées à l'aide de guide d'entretien auprès des responsables impliqués dans le processus de la soutenabilité. Quant à l'enquête, il s'agit des entretiens structurés à l'aide des questionnaires auprès des agents.

### **2.5. Méthodes, techniques et outils d'analyse des données**

Pour l'analyse des données, les méthodes quantitatives et qualitatives d'analyse de données sont utilisées à travers la statistique descriptive, les techniques de calcul de soutenabilité et les techniques d'économétries. Une fois de retour du terrain, nous avons transcrit dans un fichier MS Excel les données quantitatives et les données qualitatives collectées sur terrain, suivi de la codification des données recueillies. Nous avons ensuite vérifié si notre base d'analyse comporte toutes les données nécessaires pour traiter nos objectifs de recherche. Le traitement statistique utilise la méthode classique et simple, fondée sur le calcul des moyennes, de la somme et des pourcentages sous SPSS 20.0.

## **3. Résultats et discussion**

### **3.1. De soutenabilité de la politique budgétaire**

Les critiques portées sur les seuils dans le cadre de l'analyse de la viabilité de la dette ont été théoriques. Une approche solide basée sur des propriétés mathématiques a permis de prouver concrètement l'inefficacité et la faiblesse des seuils fixés dans la Déclaration Statistique et Fiscale (DSF).

**Première étape :** L'équation définit le processus d'accumulation de la dette extérieure publique :  $B_t = (1 + rt)B_{t-1} + \delta D_t$

où  $B_t$  : est le stock de dette extérieure en dollars sur la période  $t$ ,

$D_t$  est le déficit primaire (hors intérêt sur la dette) ou (surplus) en dollars

$D_t = G_t - T_t$ ,  $\delta$  est la part de la dette extérieure qui finance le déficit primaire fixé à 0.65

- si  $Dt = 0$ , alors la variation de la dette est égale aux intérêts sur le stock de la dette précédente
- si le déficit  $Dt > 0$ , alors le stock de la dette augmente avec les intérêts et le déficit.
- si l'État fait des surplus, c'est à dire  $Dt < 0$ , alors, la dette évolue moins vite.

De cette analyse, apparaît une conclusion importante : l'évolution de la dette dépend du déficit primaire (hors intérêts). L'expression de la dette n'en est pas très évidente même si l'intuition économique laisse présager une telle écriture.

**Deuxième étape :** contrainte intertemporelle du Budget de l'État. Elle décrit la capacité d'anticipation, de projection et de répartition de la richesse ou du fardeau de la dette aux générations futures.

Dans l'analyse empirique de la solvabilité de la dette publique souvent faite dans les économies dynamiquement efficaces (où le taux d'intérêt est supérieur au taux de croissance), la condition dite de "Non jeux de Ponzi" doit être satisfaite (Trehan & Walsh, 1991).

A partir de ces différentes étapes et en étudiant les spécificités de chacun d'entre eux, nous pouvons dégager quelques enseignements sur la soutenabilité de la politique budgétaire :

- **Premier enseignement :** Lorsque le taux d'intérêt est supposé constant, la stationnarité du déficit public global est une condition nécessaire et suffisante à la soutenabilité. Par contre, elle est seulement suffisante lorsque le taux d'intérêt est supposé variable. Quant à la stationnarité du déficit primaire, elle n'est pas pertinente pour juger de la soutenabilité ; elle n'est ni nécessaire ni suffisante.
- **Deuxième enseignement :** Dans le cas où le taux d'intérêt est variable, la stationnarité du déficit global est équivalente à l'existence d'une relation de Coïntégration entre les recettes et les dépenses totales (charges d'intérêts incluses).
- **Troisième enseignement :** Lorsque le taux d'intérêt est supposé constant, la soutenabilité peut être justifiée par la présence d'une relation de Coïntégration entre le déficit primaire et la dette publique. Par ailleurs, si le taux d'intérêt n'est pas constant la Coïntégration entre ces deux séries n'est pas une preuve sûre de la soutenabilité.

Depuis les travaux de (Hennin & Garcia, 1999), toutes les études de soutenabilité se sont focalisées sur les tests de stationnarité du ratio de la dette et du déficit global, mais également sur les tests de Coïntégration entre les recettes et les dépenses totales. Nous allons donc

présenter graduellement les critères proposés de la soutenabilité de la dette, ainsi que les tests économétriques les plus souvent utilisés.

### 3.2. Soutenabilité actuarielle

Nous avons compris qu'un Etat est solvable lorsque sa dette publique suit un processus stationnaire. Ce qui implique clairement que le gouvernement ne joue pas un jeu « à la ponzi » en finançant intégralement les intérêts et le principal dus aujourd'hui par de nouveaux emprunts. Cette explication rejoint la condition de transversalité dans le sens où elle suppose que le gouvernement prélève des impôts futurs. Des auteurs ont signalé cette inadéquation à l'instar de (Laffer & Seymour, 1970) qui croyait à cette idée ancienne qui disait que « trop d'impôt tue l'impôt » en nommant le phénomène « l'allergie fiscale ».

Le tableau 1 ci-après met en exergue l'exemple du Bénin avec le taux d'imposition de la Taxe Professionnelle Synthétique (TPS).

**Tableau N°1 : Exemple du Bénin avec le taux d'imposition de la Taxe Professionnelle Synthétique**

<b>Evolution du prélèvement de la Taxe Professionnelle Synthétique sur la période 2017-2020</b>				
<b>(En francs CFA)</b>				
<b>Année</b>	<b>TPS minimum prélevé</b>	<b>Prévision</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
<b>2017</b>	225 000	1 000 000 000	1 472 394 693	147,2%
<b>2018</b>	400 000	2 000 000 000	2 051 171 523	102,6%
<b>2019</b>	150 000	2 250 000 000	1 790 081 653	79,6%
<b>2020</b>	150 000	2 103 000 000	1 704 305 744	81,0%

**Source :** Données de la recherche, 2021.

La taxe professionnelle synthétique est déterminée par application au montant du chiffre d'affaires réalisé, d'un taux de 2% quelle que soit la nature de l'activité. Le montant minimum de l'impôt est fixé par la loi de finances. Ainsi, le taux minimum a évolué dans le temps. Il est passé de 225.000 FCFA en 2017 à 400.000 FCFA en 2018 avant de passer (baisser) à 150.000 FCFA à partir de 2019.

Les différents taux de recouvrement associé aux pratiques des recettes illustrent bien la théorie de (Laffer & Seymour 1970). Il est certainement observé qu'avec l'imposition du taux plancher

à 225.000 et 400.000 FCFA, la majorité des entreprises ont payé au-delà de 2% du montant de leur chiffre d'affaires. Exemple : Une entreprise qui réalise en 2018, un chiffre d'affaires annuel de 12.000.000 de FCFA, paierait  $2\% \times 12.000.000$  FCFA, soit 240.000 FCFA comme TPS ; mais le plancher étant fixé, elle doit payer 400.000 FCFA soit 167% de ce qu'elle aurait dû payer. Le Gouvernement a dû reculer à partir de l'année 2019 parce que cette politique de tarification a empêché bons nombres d'entreprises de se mettre à jour vis-à-vis du fisc avec pour conséquences, la fermeture des petites unités de production et de services et la baisse des recettes. Ce résultat corrobore celui de (Diallo, 2022) qui a trouvé que le Mali reste un pays industrialisé malgré le niveau d'endettement public élevé.

En 2018, si la politique de tarification restait inchangée par rapport à l'année 2017, les recettes devraient s'établir à  $400.000/225.000 \times 1.472.394.693$  FCFA, soit 2.616.888.888 FCFA largement au-dessus des 2.051.171.523 FCFA enregistrés comme produits de recettes.

Mieux, avec la baisse du tarif minimum à 150.000 FCFA, les recettes en 2019 et 2020 ont dépassé celle de l'année 2017 malgré la double crise économique et sanitaire induite par la Covid-19. Le comportement des recettes liées à la TPS sur la période sous-revue montre bien que les taux minimums d'imposition de 225.000 FCFA et 400.000 FCFA étaient bien dissuasifs. Le taux de 150.000 FCFA devrait être le taux maximum supportable pour les petites unités assujetties à la TPS.

D'autres auteurs libéraux ont aussi attaqué cette idée de taxation à l'exemple de Jean-Baptiste Say qui disait que « un impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte ». De cette perspective, nous constatons que cette définition n'est pas forcément tenable. C'est la raison pour laquelle une autre définition émerge à savoir la soutenabilité effective.

### **3.3. Soutenabilité effective**

Le gouvernement a toute légitimité de prélever des impôts mais à condition que cela ne dépasse pas un certain taux d'imposition selon Laffer. Il faut donc empêcher un éventuel risque d'évasion fiscale susceptible de diminuer les recettes de l'Etat et de limiter sa marge de manœuvre dans l'atteinte de sa soutenabilité budgétaire (Tableau 2, p. 772-773).

L'encours de la dette publique rapporté au PIB, à fin décembre 2021, s'établirait à 48,84% contre 46,14% en 2020, soit une hausse de 2,7 points de pourcentage et 41,2% en 2019. La hausse du taux d'endettement en 2020 et à fin 2021 s'expliquerait par la nécessité de poursuivre la relance de l'économie en vue de surmonter les effets induits par la double crise sanitaire et

économique de la COVID-19. Ce taux est largement en dessous de celui de l'Afrique Subsaharienne estimé à 56,2% par le FMI en avril 2021.

De plus, le ratio d'endettement public reste largement en dessous du seuil de 70% fixé pour les pays de la zone UEMOA dans le cadre du Pacte de Convergence (confer graphique 16). Le niveau de ce ratio reflète la bonne gestion de la dette publique et la marge de manœuvre d'endettement dont dispose le Bénin pour la poursuite du financement de ses projets de développement.

Les performances enregistrées en matière de tirages ont été rendues possibles grâce aux réformes opérées dans le processus de décaissements et dans le domaine des marchés publics qui ont permis d'accélérer l'évolution des travaux sur divers projets structurants en cours de mise en œuvre. Par ailleurs, dans ce contexte de contraction de l'économie mondiale en 2020 induit par la COVID-19, il s'est agi pour le Bénin d'investir davantage pour contribuer à accélérer les progrès vers les objectifs de développement durable. Par ailleurs, dans le cadre des opérations de gestion active de la dette, le Bénin a saisi l'opportunité des conditions favorables sur les marchés financiers internationaux pour substituer ses instruments de plus courte maturité et plus coûteux par des financements d'échéances plus longues et de taux d'intérêt plus bas. Afin de mitiger les risques de change, le pays a fait l'option des financements extérieurs libellés en euro. De ce fait, le pays a émis par exemple, trois eurobonds au cours de l'année 2021 qui ont servi au financement des projets de développement et à l'amélioration de la qualité du portefeuille de sa dette publique. Les deux premiers eurobonds, d'un montant total de 655,957 milliards de FCFA, émis simultanément en janvier 2021, ont servi en partie à rembourser 65% du montant nominal de l'Eurobond 2026 du Bénin (il s'agit d'une opération de substitution de titre) et de financer le budget 2021 de l'Etat ainsi que les projets phares du Programme d'Action du Gouvernement. L'objectif du rachat de l'eurobond 2026 est notamment de limiter les risques de refinancement, d'étendre la maturité et de réduire le coût moyen de la dette. Le troisième eurobond émis en juillet 2021 devrait servir essentiellement à financer un programme d'investissements sociaux dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durables (ODD) pour lesquels le Bénin s'est engagé. La moitié du montant net de cette émission d'eurobonds de juillet 2021 devrait permettre au Bénin de racheter des obligations du Trésor ayant des taux élevés et de maturité plus courte.

En conséquence, la part de la dette extérieure dans le portefeuille de la dette publique augmenterait de 12,19 points de pourcentage en passant de 56,28% en 2020 à 68,47% en 2021.

Malgré la hausse de la part de la dette extérieure en devise, l'exposition du portefeuille au risque de change s'est amoindrie en lien avec la baisse de la part de la dette en devise hors euro qui est passée de 24,99% en 2020 à 22,57% en 2021. L'amélioration de la qualité du portefeuille est aussi perceptible au niveau des autres indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique.

Ainsi, le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette intérieure passerait de 5,90% à fin 2020 à 5,71% à fin 2021 s'inscrivant sur une tendance baissière. La durée moyenne d'échéance du portefeuille de la dette publique s'est également nettement améliorée, en lien avec les financements de longues maturités en dehors des financements concessionnels auxquels le Bénin a désormais accès. Cet indicateur passerait de 7,71 ans à fin 2020 à 9,06 ans à fin 2021. Comme indiqué, l'amélioration est portée par la dette extérieure, dont la durée moyenne d'échéance ressortirait à 11,8 ans à fin 2021 contre 10,9 ans à fin décembre 2020. Le niveau de l'indicateur "durée moyenne d'échéance" est le résultat de la stratégie de gestion dynamique et proactive qui permet le rallongement de la maturité des instruments du portefeuille de la dette publique.

De même, la part de la dette publique venant à échéance l'année prochaine passerait de 11,41% de la dette totale en 2020 à 8,26% de la dette totale en 2021.

La dette extérieure serait constituée à 47,45% de la dette multilatérale, contractée à 67,87% en des termes concessionnels. Les principaux créanciers extérieurs sont la Banque Mondiale (IDA ; 21,05%), le Fonds Africain de Développement (FAD ; 7,86%) et la Chine (Chine ; 5,15%). Les Eurobonds quant à eux, représentent 33,45% de la dette extérieure. Ce résultat s'insère dans la même logique que ceux de (Msatfa & Essaid, 2021) « la dette extérieure a un impact négatif sur la croissance du Maroc à court terme également ».

L'Euro demeure la principale devise d'endettement extérieure du Bénin (67,04%), suivi du dollar US (17,30%) et du CNY (8,84%). Cette configuration traduit la volonté du Gouvernement de limiter l'exposition du portefeuille de la dette publique au risque de taux de change.

La dette intérieure est constituée en majorité des obligations du Trésor qui représentent 79,54% de son encours, suivies des emprunts auprès de la BOAD (15,29%) et des banques locales (5,17%). Le portefeuille de la dette intérieure projeté à fin 2021 ne contient pas de bons du Trésor. Les obligations de maturité supérieure ou égale à 5 ans représentent 51,32% de la dette

intérieure. Cette configuration répond à la volonté de l'Etat d'opter pour des titres de maturités beaucoup plus longues.

### **Conclusion**

La contrainte budgétaire intertemporelle signifie qu'une dette présente doit pouvoir être remboursée par des surplus futurs. Par conséquent, une politique budgétaire est dite soutenable si l'apparition de ces surplus ne nécessite aucun changement important de l'évolution des recettes ou des dépenses. Autrement dit, on affirme qu'une politique budgétaire est soutenable lorsqu'elle parvient à couvrir la dette actuelle par des surplus futurs sans changement majeur c'est à dire sans ajustement fiscal significativement plus important que ceux constatés par le passé. En plus, une politique budgétaire soutenable ne doit pas conduire à une accumulation excessive de la dette publique et exclut tout recours à un « jeu à la Ponzi ». La soutenabilité caractérise donc une politique budgétaire particulière du gouvernement, ainsi que ses répercussions futures. En raisonnant sur une période assez longue, on qualifie des finances publiques de soutenables lorsqu'elles sont caractérisées par des politiques budgétaires soutenables. Pour évaluer donc une finance publique d'un Etat donné, il faut analyser les politiques budgétaires menées sur une période assez longue. Cela signifie qu'on doit observer et caractériser les résultats observés des politiques mises en œuvre au cours de cette période. Une fois qu'on a conclu que les politiques budgétaires appliquées étaient soutenables, il devient équivalent de parler de soutenabilité budgétaire ou de soutenabilité de la dette publique.

Tableau N°2 : Encours de la dette publique rapporté au PIB

Variables		A fin décembre 2020			Projection à fin 2021			Projection à fin 2022		
Indicateurs de coûts et risque		Dettes extérieures (A)	Dettes intérieures (B)	Dettes publiques (A)+(B)	Dettes extérieures (A)	Dettes intérieures (B)	Dettes publiques (A)+(B)	Dettes extérieures (A)	Dettes intérieures (B)	Dettes publiques (A)+(B)
<b>Montant de la dette publique (milliards FCFA)</b>		2 339,7	1 817,2	<b>4 156,9</b>	3 287,5	1 513,6	<b>4 801,1</b>	3 393,0	1 913,0	<b>5 306,0</b>
<b>Montant de la dette publique (millions de USD)</b>		4 376,8	3 399,4	<b>7 776,2</b>	6 364,3	2 930,1	<b>9 294,4</b>	6 568,5	3 703,4	<b>10 271,9</b>
<b>Dette publique en % du PIB</b>		26,0	20,2	<b>46,14</b>	33,4	15,4	<b>48,84</b>	31,6	17,8	<b>49,45</b>
<b>Valeur actuelle de la dette publique en % du PIB</b>		18,8	20,2	<b>39,0</b>	26,5	15,4	<b>41,9</b>	24,59	17,83	<b>42,42</b>
<b>Coût de la dette</b>	Paiement d'intérêts en % du PIB	0,5	1,2	<b>1,7</b>	0,8	0,9	<b>1,7</b>	0,8	1,0	<b>1,8</b>
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	1,8	5,90	<b>3,59</b>	2,5	5,71	<b>3,53</b>	2,49	5,64	<b>3,63</b>
<b>Risque de refinancement</b>	Durée moyenne d'échéance (ans) ATM	10,9	3,6	<b>7,7</b>	11,8	3,1	<b>9,1</b>	11,01	3,90	<b>8,44</b>
	Dette amortie durant l'année prochaine (% du total)	3,4	21,7	<b>11,4</b>	2,78	20,14	<b>8,26</b>	3,44	19,69	<b>9,31</b>

	Dettes amorties durant l'année prochaine (% du PIB)	0,9	4,4	<b>5,3</b>	0,9	3,1	<b>4,0</b>	1,08	3,51	<b>4,59</b>
<b>Risque de taux d'intérêt</b>	Durée moyenne à refixer (ans) ATR	10,8	3,6	<b>7,65</b>	11,8	3,1	<b>9,04</b>	10,9	3,9	<b>8,40</b>
	Dettes refixées durant l'année prochaine (% du total)	5,8	21,7	<b>12,79</b>	3,1	20,1	<b>8,46</b>	3,9	19,7	<b>9,61</b>
	Dettes à taux d'intérêt fixe (% du total)	97,2	100,0	<b>98,4</b>	99,7	100,0	<b>99,8</b>	99,5	100,0	<b>99,7</b>
<b>Exposition au risque de taux de change</b>	Dettes en devises (% du total)			<b>56,28</b>			<b>68,47</b>			<b>63,95</b>
	Dettes en devises hors euro (% du total)			<b>28,07</b>			<b>22,57</b>			<b>20,21</b>

Source : Auteurs



## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Andrews, D., Boote, A. R., Rizavi, S. S., & Singh, S. (1999). Allégement de la dette des pays à faible revenu. Washington: FMI.
2. Arslanalp, S., & Blair Henry, P. (2006). Policy Watch : Debt Relief. *Journal of Economic Perspectives*, 20(1), 207-220.
3. Auerbach, A. (1985). The Theory of Excess Burden and Optimal Taxation. Dans A. J. Auerbach, & M. Feldstein, *Handbook of Public Economics* (pp. 61-127). Amsterdam: North-Holland.
4. Barro, R.-J. (1974). Are Government Bonds Net Wealth? *The Journal of Political Economy*, 82(6), 1095-1117.
5. Barro, R.-J. (1989). The Ricardian Approach to Budget Deficits. *The Journal of Economic Perspectives*, 3(2), 37-54.
6. Brunner, K., & Meltzer, A. (1972). Mr Hicks and the "Monetarists", *Tepper School of Business, Paper 667. Tepper School of Business Working Paper*(36), &-24.
7. Buchanan, J. M. (1958). *Principes publics de la dette publique, défense et retraitement*. Carmel: Liberty Fund.
8. Deblock, C., & Aoul, S. K. (2001). *La dette extérieure des pays en développement : La renégociation sans fin*. Québec: PUQ.
9. Diallo, S. S. (2022). Dette Publique et Investissement au Mali. *Revue Française d'Economie et de Gestion*, 3(1), 99-119.
10. Dupuit, J. (1844). De la mesure de l'utilité des travaux publics. *Revue française d'économie*, 10(2), 55-94.
11. Griffin, K. B., & Enos, J. L. (1970). Foreign Assistance: Objectives and Consequences. *Economic Development and Cultural Change*, 18(3), 155-158.
12. Helpman, E. (1989). Voluntary Debt Reduction: Incentives and Welfare. *Staff Papers*, 36(3), 580-611.
13. Hennin, P.-Y., & Garcia, S. (1999). Balancing budget trough tax increases of expenditure cut: is it natural ? *Economic modelling*. Elsevier, 16(4), 591-612.
14. Kessler, D. (1985). Endettement, épargne et croissance dans les pays en développement. Dans D. Kessler, & P. A. Ullmo, *Epargne et développement* (pp. 383-395). Paris: Economica.
15. Kraay, A., & Nehru, V. C. (2006). When Is External Debt Sustainable? *The World Bank Economic Review*, 20(3), 341-365.
16. Krugman, P. (1988). Financing vs. forgiving a debt overhang. *Journal of Development Economics*, 29(3), 253-268.



17. Laffer, A., & Seymour, J.-P. (1970). *The Economics of the Tax Revolt : A Reader*. New York: Harcourt Brace Jovanovitch.
18. Msatfa, Z., & Essaid, M. (2021). La dette externe et la croissance économique au Maroc : une investigation empirique via ARDL. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 4(1), 598-618.
19. Oliveira-Martin, J., & Plihon, D. (1990). L'impact des transferts internationaux d'épargne sur les déséquilibres extérieurs. *Économie et Statistique*, 232(Numéro spécial), 33-48.
20. Ramsey, F.-P. (1927). A Contribution to the Theory of Taxation. *The Economic Journal*, 37(145), 47-61.
21. Ricardo, D. (1821). On the Principles of Political Economy and Taxation. Dans P. Sraffa, & M.-H. Dobb, *The Works of David Ricardo* (éd. 3e, Vol. IV, pp. 1951-73). Cambridge: Cambridge University Press.
22. Sachs, J. D. (1989). The debt overhang of developing countries. Dans R. Findlay, *Debt, Stabilization and Development : Essays in Memory of Carlos F. Diaz-Alejandro* (pp. 1-59). Oxford: Blackwell.
23. Solow, R. (2006). Perspective sur la théorie de la croissance. *Journal of Economic Perspective*, 8(1), 45-54.
24. Trehan, B., & Walsh, C. (1991). "Testing intertemporal Budget Constraints : Theory and applications to U.S Federal Budget and account Deficits. *Journal of Money*, 23(2), 206-223.